

1. REFERENTIEL

Décret N° 2019-747 du 19 juillet 2019 modifié relatif au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale (notamment son article 8)

Arrêté du 23 novembre 2009 modifié fixant la liste des diplômes et certificats du secteur sanitaire et social acquis en fin d'études promotionnelles par les agents des établissements énumérés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (ajout du diplôme d'assistant de régulation médicale à la liste des diplômes par arrêté modificatif du 19/07/2019).

Arrêté du 19 juillet 2019 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale

2. REPARTITION DE L'ALTERNANCE

La formation fonctionne en alternance sur 42 semaines pour un total de 1 470 heures (formation théorique : 21 semaines, formation pratique : 21 semaines).

Elle comporte 5 semaines de stages découverte et 16 semaines de stages métiers (centre de réception et de régulation médicale installé dans les SAMU, structure mobile d'urgence, établissement de santé, établissement médico-social, structure de transport de malade, structure d'appel d'urgence)

3. MODALITES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

Cette formation par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque Centre de formation partenaire met à disposition les moyens pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation en distanciel ou présentiel. (Supports pédagogiques, plateforme numérique, locaux adaptés...etc)

- 1 entretien d'installation entre le CFA et le Maître d'apprentissage dans le premier trimestre
- 1 entretien entre le CFA et l'apprenti-e en début de contrat d'apprentissage
- 1 PORTFOLIO prévu dans le référentiel permettant les échanges concernant les évaluations des compétences de l'apprenti sur son lieu de stage
- Livret d'apprentissage permettant les échanges entre le Maître d'apprentissage, les formateurs, l'apprenti et le CFA
- 1 visite effectuée par le formateur sur le lieu d'emploi

4. CONTENU

Bloc de compétences 1 : Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU C15

- Module 1.a : Rôle et cadre d'exercice de l'ARM
- Module 1.b : La situation d'urgence
- Module 1.c : Communication et gestion des réactions comportementales

Bloc de compétences 2 : Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale

- Module 2.a : Parcours patient et ressources associées
- Module 2.b : Les moyens opérationnels liés au traitement de la demande

Bloc de compétences 3 : Traitement des informations liées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service

- Module 3.a : Traitement des informations et informatique
- Module 3.b : Qualité-sécurité-gestion des risques

Bloc de compétences 4 : Appui à la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles, et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours

- Module 4.a : Gestion des moyens en situation exceptionnelle
- Module 4.b : Communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle

5. MOYENS PEDAGOGIQUES

Moyens humains

L'équipe pédagogique du pôle comprend 1 coordinateur pédagogique du dispositif et des formateurs permanents (en charge de référence de parcours, d'enseignements et d'autres activités pédagogiques)

Moyens techniques

a. Les locaux

Les locaux sont composés de bureaux pour l'équipe pédagogique et administrative

- Salles de cours ainsi qu'une salle informatique
- Salles de pratique avec matériels techniques et matériel de simulation en santé
- Photocopieur et l'ensemble des matériels informatiques dédiés aux apprenants
- Plateforme pédagogique numérique

- Les salles de cours sont équipées chacune d'1 ordinateur, d'1 vidéoprojecteur fixe ou portable.
- Un centre de documentation qui met à la disposition des étudiants un fonds documentaire actualisé

Méthodes pédagogiques :

- Alternance de cours magistraux et d'ateliers pratiques
- Modules d'accompagnement personnalisé du parcours, des activités pédagogiques individuelles, des mises en situations pratiques et cours théoriques

Modalités de suivi et d'accompagnement : La formation se déroule en mixité distanciel-présentiel avec :

- Cours avec des apports théoriques ou méthodologiques
- Livret de formation
- Modules d'accompagnement personnalisé du parcours, des activités pédagogiques individuelles, des guidances et des bilans d'autoformation.
- Groupes d'accompagnement à la professionnalisation ou d'analyse de la pratique

6. CERTIFICATION

EVALUATIONS	Blocs de compétences	Modalités d'évaluation
	BLOC DE COMPETENCES 1 Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU C15 1.a : Rôle et cadre d'exercice de l'ARM 1.b : La situation d'urgence 1.c : Communication et gestion des réactions comportementales	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation écrite des connaissances pour les modules 1.a et 1.b • Une étude de cas et une mise en situation simulée permettant l'évaluation sur l'ensemble des critères • Evaluation des compétences en stage • Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 2
	BLOC DE COMPETENCES 2 Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale 2.a : Parcours patient et ressources associées 2.b : Les moyens opérationnels liés au traitement de la demande	Evaluation des compétences en milieu professionnel en situation réelle et simulée
	BLOC DE COMPETENCES 3 Traitement des informations liées à la régulation la qualité, la sécurité et à la vie du service 3.a : Traitement des informations et informatique 3.b : Qualité-sécurité-gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des compétences en milieu professionnel en situation réelle et simulée • Etude de cas avec application de procédure en cas d'événement indésirable • Evaluation des compétences en stage
	BLOC DE COMPETENCES 4 Appui à la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours 4.a : Gestion des moyens en situation exceptionnelle 4.b : Communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation simulée permettant l'évaluation sur l'ensemble des critères • Evaluation des compétences en stage
	STAGES	Evaluation, par le référent de stage, des compétences acquises sur la base des critères du livret de stage

7. DISPENSES ALLEGEMENT DE FORMATION

PAS DE DISPENSE